

Edito

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité.

L'été 2022, puis les printemps 2023 et 2024 ont été des alertes sur ce qui nous attend. Chacun a pu en ressentir les effets sur l'intensification des vagues de sécheresse ou sur la variabilité des pluies. Les conséquences sur notre quotidien sont multiples même si leurs effets à long terme sont parfois encore difficilement perceptibles.

Ces dernières années, la démarche prospective "Ardèche 2050", conduite par l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche et la Commission Locale de l'Eau, a permis de mesurer les impacts actuels et à venir sur nos ressources en eau, nos rivières, les écosystèmes aquatiques et activités qui en dépendent. Ce diagnostic a été largement partagé et enrichi avec les acteurs du territoire qui ont construit une stratégie d'adaptation qu'il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre ensemble.

Les solutions et actions sont nombreuses. Certaines sont encore à mûrir ou à inventer. Mais pour faire face à cet immense défi qu'est le changement climatique, tous les leviers sont à activer. Certaines actions sont déjà en route et de nombreux acteurs sont déjà mobilisés.

Pour nous et vous aider à agir, ce document de huit pages vous propose une synthèse de ce travail : diagnostic, stratégie et programme d'actions adaptés à notre bassin versant.

Chacun doit prendre part à l'effort et adapter ses pratiques car l'Ardèche de 2050 sera inévitablement différente de celle que nous avons connue.

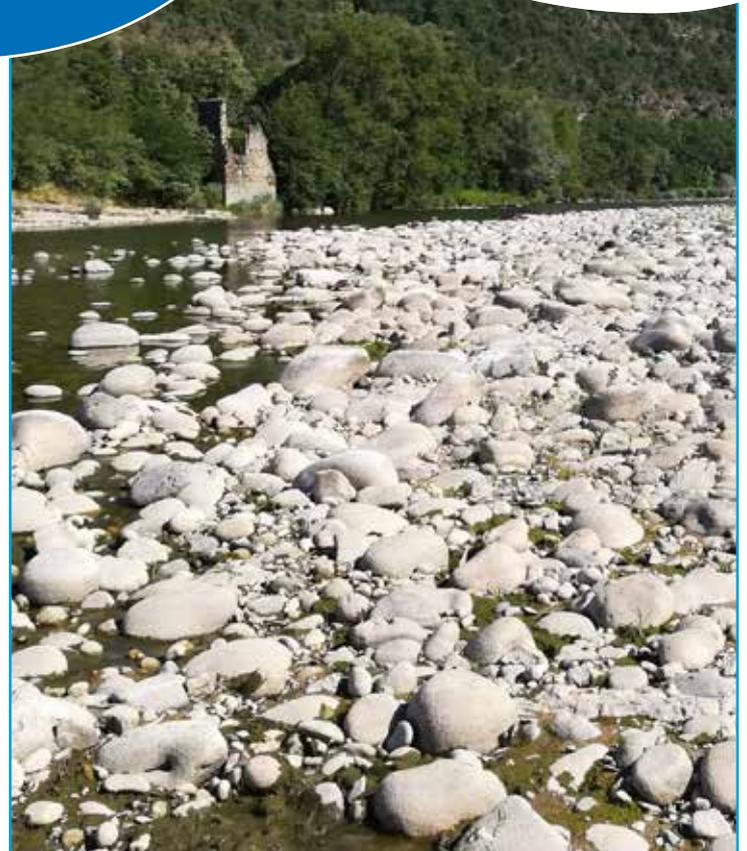
Pour passer à l'action, l'Agence de l'Eau et l'Etat proposent de nous accompagner via un Contrat «Eau&Cimat» 2025-2030 : construisons-le collectivement !

Nous comptons sur vous... nos rivières et nos robinets aussi !!!

Pascal BONNETAIN

Président l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche
Président de la Commission Locale de l'Eau

Quelle stratégie face au défi du changement climatique ?



Au sommaire



p 2-3 : Diagnostic et conséquences du changement climatique sur notre bassin versant.

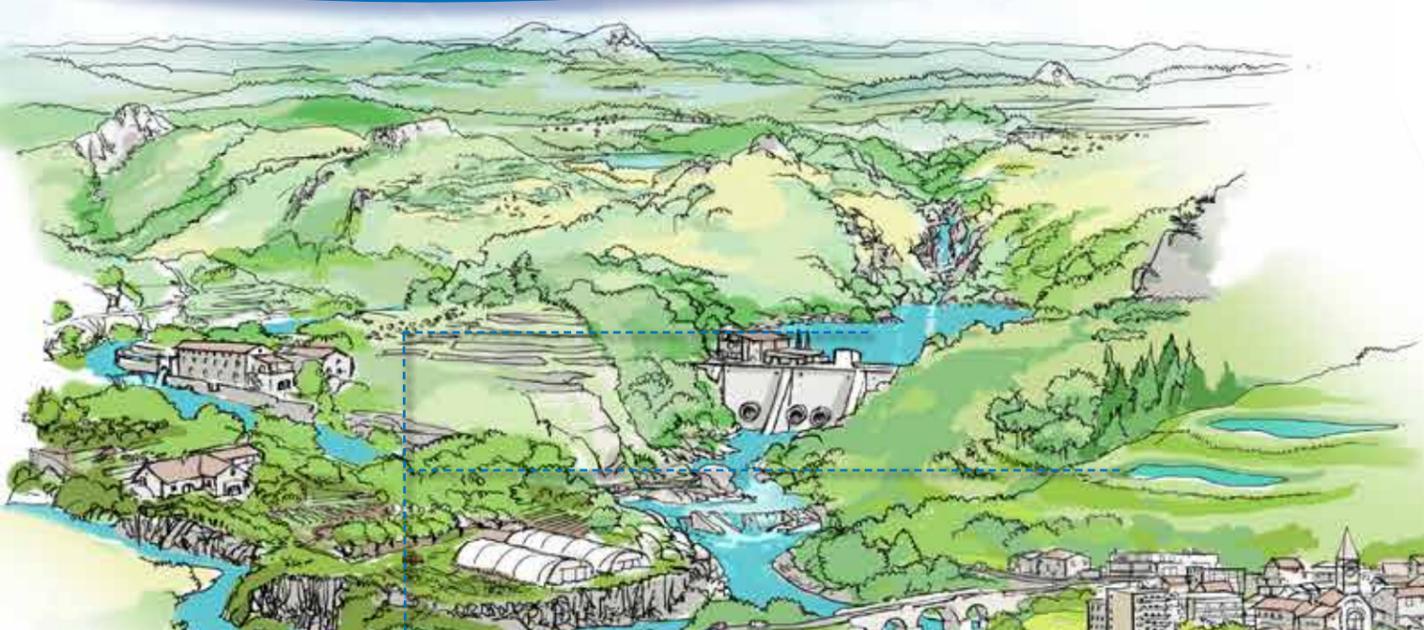


p 4 à 6 : Stratégies d'actions sur les volets quantité, risque inondation, qualité de l'eau et des milieux.



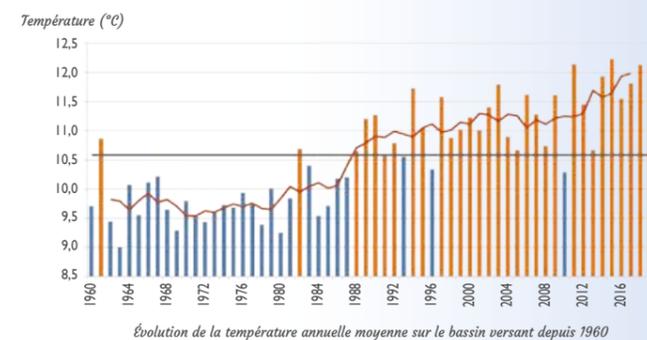
p 7-8 : On passe à l'action !
... on vous emmène ?

Quelles conséquences du changement climatique sur notre bassin versant (si on ne change rien...)?



Ça chauffe déjà !

- + 2,5° C de température moyenne
 - + 38 % d'évapotranspiration
- sur les 60 dernières années.



Et demain ?

- + 1° C de plus, plus marqué l'été (+ 1,8 °C au mois d'août) en 2050
- augmentation de la fréquence, durée, intensité des vagues de chaleurs
- allongement des périodes sans pluie
- pas d'évolution significative du cumul annuel de précipitations
- intensification des épisodes cévenols localisés

Moins d'eau dans nos rivières et nos nappes l'été

- > **rivières** : - 30 % supplémentaires sur les débits naturels à l'étiage et prolongement à l'automne
- > **nappes** : baisse de la recharge des eaux souterraines et de leur soutien aux cours d'eau
- > **barrages** : augmentation du risque de non constitution des réserves au printemps, baisse du soutien d'étiage l'été et de la production hydroélectrique tout au long de l'année.

Des besoins en eau en forte hausse

- > **agriculture** : augmentation de l'évapotranspiration, +12 Mm³ (x 3) de la demande en eau des cultures, déprise agricole
- > **villes** : +1,4 à 2,1 Mm³ de consommation en eau potable liée à l'évolution démographique
- > **tourisme** : +1,2 à 1,9 Mm³ de consommation en eau potable

Des risques naturels et sanitaires accentués

- > **villes** : intensification des épisodes cévenols localisés, augmentation des risques de ruissellement et d'inondation
- > **rivières** : développement d'algues et de cyanobactéries
- > **forêts** : augmentation du risque d'incendie

Des milieux naturels fragilisés

- > **rivières et zones humides** : réchauffement des eaux, moindre dilution des rejets d'assainissement, eutrophisation (développement massif d'algues et asphyxie des milieux), banalisation des paysages et des espèces, développement d'espèces invasives
- > **têtes de bassin** : augmentation de la fréquentation des espaces naturels préservés

Ces évolutions du climat vont avoir des conséquences en cascade sur le cycle de l'eau, les écosystèmes aquatiques et humides et les activités qui en dépendent.

Les connaître nous permettra de les anticiper et de mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Quelle stratégie d'adaptation face aux sécheresses et aux crues plus intenses ?

Gagner en sobriété dans tous nos usages de l'eau

- > Agir sur les infrastructures (équipements, fuites, rendements de réseaux...)
- > Agir sur les consommations et les comportements individuels (sensibilisation, réglementation, prix de l'eau, optimisation de l'irrigation, choix des cultures)
- > Agir sur la capacité d'accueil du territoire

Mieux gérer les ressources en eau déjà disponibles

- > Préserver les ressources actuelles et gérer les milieux et les sols pour préserver leurs capacités naturelles d'infiltration et de rétention d'eau
- > Planifier et coordonner les usages : partager, arbitrer et faire des choix, notamment pour l'irrigation, l'aménagement du territoire et le développement économique
- > Pérenniser et adapter la gestion des réserves de soutien d'étiage
- > Trouver des solutions d'approvisionnement en eau raisonnables et durables (récupérer les eaux de pluie, réutiliser les eaux usées, interconnecter des ressources à une échelle pertinente...)

Améliorer les connaissances

- > sur les prélèvements, les consommations et les usages
- > sur le fonctionnement des ressources, les liens entre quantité et qualité, leur potentiel de mobilisation
- > sur les relations nappes/rivières

Des économies d'eau, prioritaires, indispensables... mais qui ne suffiront pas :

- pour compenser les 20 Mm³ d'eau qui pourraient manquer chaque été aux rivières et à nos usages,
- des mesures et adaptations structurelles à envisager dès aujourd'hui.

Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire et penser les villes de demain

- > Adapter les règles et les nouveaux documents d'urbanisme
- > Intégrer les risques liés au ruissellement
- > Réduire la vulnérabilité des biens existants exposés (diagnostics et travaux individuels dans les bâtiments privés et publics, aménagements urbains globaux)

Favoriser le ralentissement des écoulements

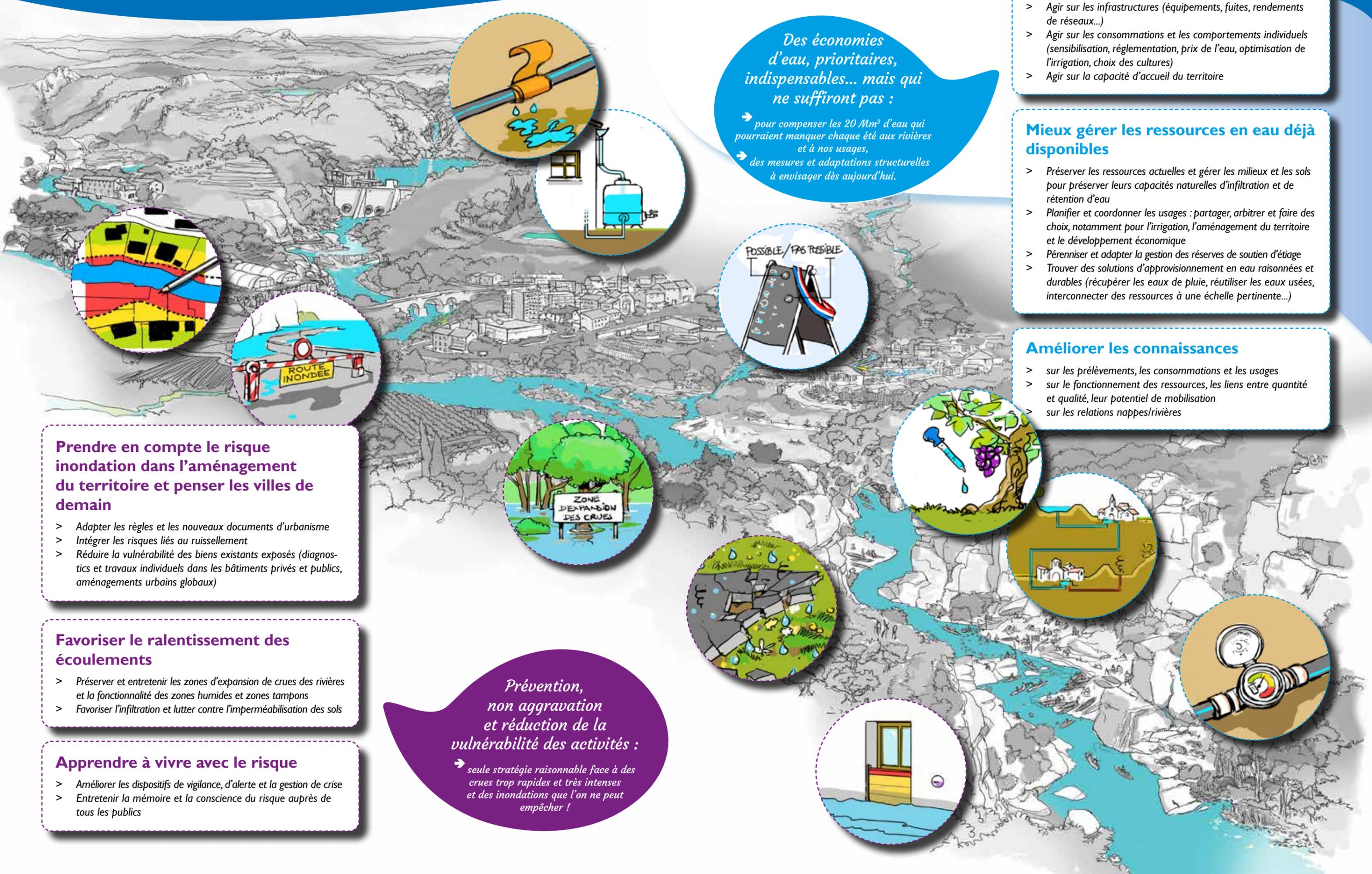
- > Préserver et entretenir les zones d'expansion de crues des rivières et la fonctionnalité des zones humides et zones tampons
- > Favoriser l'infiltration et lutter contre l'imperméabilisation des sols

Apprendre à vivre avec le risque

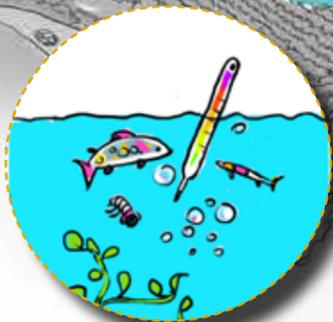
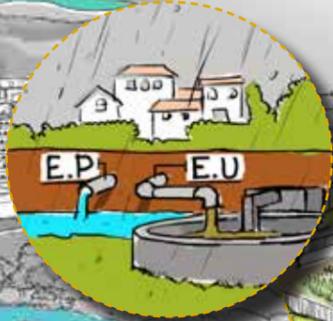
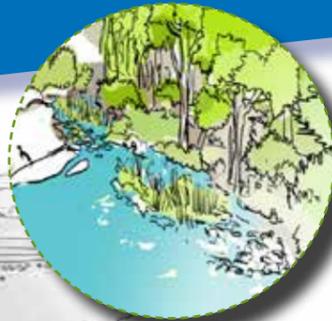
- > Améliorer les dispositifs de vigilance, d'alerte et la gestion de crise
- > Entretenir la mémoire et la conscience du risque auprès de tous les publics

Prévention, non aggravation et réduction de la vulnérabilité des activités :

- seule stratégie raisonnable face à des crues trop rapides et très intenses et des inondations que l'on ne peut empêcher !



Quelle stratégie d'adaptation pour préserver la qualité des eaux et des rivières ?



Agir pour des milieux naturels fonctionnels et en bon état :

→ indispensable pour maintenir leur résilience naturelle et leurs capacités d'adaptation face aux changements et aux pressions croissantes !

Préserver et restaurer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques

- > Préserver et gérer l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et des zones humides
- > Restaurer la morphologie et la dynamique des cours d'eau (continuité écologique, mobilité, transit sédimentaire...)
- > Préserver les ripisylves, les haies, mares, zones humides...
- > Lutter contre les espèces invasives
- > Limiter les hausses de températures de l'eau et préserver les sources de fraîcheur

Organiser et réguler la fréquentation pour préserver les espaces les plus sensibles

- > Sensibiliser le public : usagers des milieux, touristes, habitants et professionnels
- > Organiser les activités de plein air en fonction des zones et périodes sensibles (sécheresse, espèce remarquable...)
- > Encadrer la capacité d'accueil du territoire

Coordonner et développer les réseaux de suivi des indicateurs de qualité

- > Consolider le réseau de suivi de la thermie et des débits des cours d'eau
- > Améliorer le suivi des paramètres d'eutrophisation et mettre en place des zonages
- > Suivre les pollutions émergentes

Accroître les efforts en matière de réduction des rejets d'assainissement

- > Améliorer le traitement des eaux usées en collectif et non collectif
- > Améliorer les réseaux d'assainissement
- > Réduire les volumes de rejets, notamment en séparant les réseaux d'eaux pluviales et domestiques et en promouvant les systèmes innovants (toilettes sèches, réutilisation des eaux grises...)

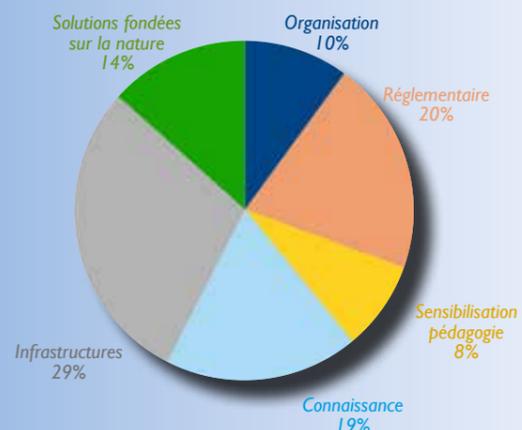
Agir sur les pollutions diffuses et émergentes

- > Limiter les pollutions diffuses agricoles et émergentes
- > Encourager la valorisation des effluents agricoles et limiter ainsi les rejets
- > Mettre en conformité les rejets des installations industrielles

Accroître nos exigences sur les rejets et les pollutions :

- pour compenser les risques d'eutrophisation,
- nécessaire pour assurer la qualité des eaux du point de vue écologique mais aussi sanitaire.

Une stratégie assortie d'un catalogue de 58 actions :



- des mesures qui concernent l'ensemble des acteurs du territoire ;
- des mesures à mettre en œuvre progressivement en priorisant les actions dites « sans risque de regrets » et celles dont le rapport coût-efficacité est le plus favorable ;
- des travaux, mais aussi des actions de sensibilisation, de connaissance et des actions d'ordre financier ou réglementaire.

Tous les leviers sont à actionner pour relever ce défi !

Consulter l'ensemble des rapports et documents produits dans le cadre de la démarche *Ardèche 2050* :

<https://www.ardeche-eau.fr/documentation/documentation-ardeche-2050.html>



On passe à l'action ! ... on vous emmène ?

Notre SAGE à réviser

pour planifier et orienter l'aménagement du territoire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ardèche, adopté en 2012, est entré en phase de révision pour intégrer cette stratégie d'adaptation. Véritable loi locale sur l'eau, il permettra de garantir ces objectifs d'adaptation à la fois dans la mise en œuvre de la réglementation et dans l'aménagement du territoire. Les documents d'urbanisme (ScoT, PLU) doivent en effet être compatibles au SAGE.

Un contrat «Eau et Climat»

pour agir sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche

Un nouveau contrat de rivière (contrat Eau et Climat) sera notre outil pour structurer notre action sur la période 2025-2030 et mobiliser des financements, en particulier auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat. L'élaboration de ce programme sera pilotée par la CLE et animée par l'EPTB Ardèche.



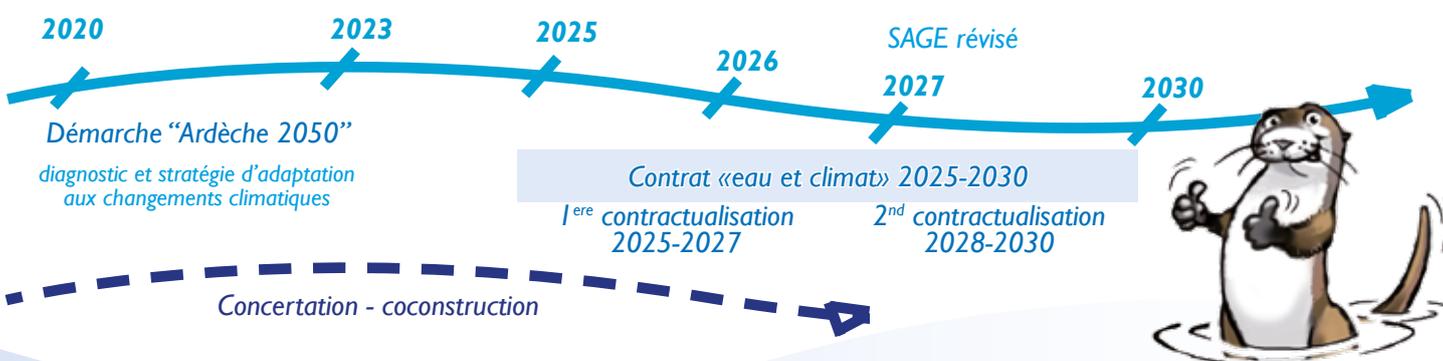
En savoir plus :

<https://www.ardeche-eau.fr/les-actions/contrat-eau-climat.html>

Une mobilisation collective

pour un programme d'actions partagé

Collectivités, services des eaux, agriculteurs, établissements touristiques, associations, entreprises, usagers... nous devons tous prendre notre part à la diminution de nos impacts sur les milieux et à la réduction de notre vulnérabilité face aux dérèglements climatiques. Aussi, et depuis le début de cette démarche, tous les acteurs du territoire sont associés (réunions de CLE, comités de pilotage, groupes de travail, commissions thématiques de la CLE...) et chacun est appelé à porter des actions concrètes à son niveau et dans son domaine.



Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
4, allée du Château - 07200 VOGÜE - 04 75 37 82 20 - www.ardeche-eau.fr